

femme, à l'exclusion des entreprises de services professionnels, des organismes à but non lucratif ou des exploitations de durée temporaire. Une subvention peut être accordée afin de couvrir les frais de la recherche en commercialisation, de la participation à une foire commerciale, de visites axées sur le transfert de technologie ou de cours dans les domaines de la finance et de la comptabilité. Les frais de garde d'enfants engagés lors de la participation aux événements précités constituent une dépense admissible.

Deux organismes créés en vue d'offrir de l'aide sont la Nova Scotia Business Capital Corporation et la Small Business Development Corporation. Le mandat du premier est de promouvoir l'expansion des affaires dans la province, y compris dans l'industrie du tourisme et des activités connexes, favorisant ainsi la croissance des entreprises et les possibilités d'emplois en mettant de l'aide financière ainsi que d'autres formes d'aide à la disposition des milieux d'affaires. Les principaux critères d'admissibilité à ce programme sont les suivants : l'entreprise doit compter 50 employés ou plus, son chiffre d'affaires annuel doit être d'au moins 3 millions de dollars et la demande d'aide financière doit être supérieure à 250 000 \$ dans le cas de l'aide à l'emprunt.

La Small Business Development Corporation offre des prêts à terme d'un montant pouvant atteindre 250 000 \$ aux petites entreprises qui voudraient se lancer en affaires, prendre de l'expansion ou moderniser leurs opérations. Les prêts peuvent servir à acquérir des terrains, des bâtiments, du matériel ou d'autres immobilisations. Toutefois, on ne consent pas de prêts pour le refinancement des effets à recevoir ou des stocks. Parmi les principaux critères d'admissibilité, notons que les entreprises doivent avoir un chiffre d'affaires annuel de moins de 3 millions de dollars et compter moins de 50 employés. La priorité est accordée aux entreprises qui prévoient créer de nouveaux emplois.

**Nouveau-Brunswick.** Le ministère du Commerce et de la Technologie est chargé d'assurer l'essor des industries de la fabrication et de la transformation, et de certaines branches de services. Ses objectifs sont de poursuivre l'expansion d'assises industrielles solides, à l'aide du développement de l'activité des entrepreneurs locaux et des firmes locales opérant dans les différentes branches de l'économie ; de diversifier les assises industrielles en s'efforçant d'attirer de nouveaux capitaux de l'extérieur de la province et en favorisant l'adoption de techniques nouvelles et la fabrication de produits nouveaux ; et enfin, de fournir l'infrastructure indispensable au développement économique du Nouveau-Brunswick.

La Direction des programmes financiers fait des recommandations au sujet des demandes d'aide émanant d'entreprises qui envisagent de s'implanter dans la province ou d'y prendre de l'expansion, administre le Programme de développement économique régional et est chargée des dépenses en immobilisations dans les parcs industriels de la province. Quant à la Direction du développement industriel, elle est chargée d'attirer de nouvelles industries au Nouveau-Brunswick ; de fournir aux entreprises des services en matière de gestion et de commercialisation, et des services techniques ; de créer de nouveaux marchés ou d'élargir les marchés existants ; et d'encourager la transformation maximale des ressources provinciales sur place. D'autre part, le Secrétariat des sciences et de la technologie est chargé de coordonner et de stimuler les sciences et la technologie, et d'élaborer la politique à ce chapitre. Il s'occupe aussi des lignes directrices ministérielles, de la planification et des activités fédérales-provinciales. La Division ministérielle des ressources et des services administratifs a la charge du budget, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'information, des communications et de la recherche. Elle administre également les biens et les éléments d'actif que possède le Ministère. Un centre d'innovation vient en aide aux entrepreneurs, innovateurs et inventeurs du Nouveau-Brunswick qui veulent commercialiser de nouvelles techniques.

Trois organismes distincts sont comptables au ministre du Commerce et de la Technologie. Le premier, la Commission du développement industriel du Nouveau-Brunswick, recommande l'octroi d'aide financière aux entreprises de fabrication ou de transformation, généralement par le biais de prêts directs ou de garanties de prêts. Les conditions sont négociables cas par cas, mais le demandeur doit expressément donner un nantissement raisonnable sous forme de capitaux propres et de valeurs mobilières. Quant au second, la Provincial Holdings Ltd., une société de la Couronne, elle administre la participation de la province au capital-actions de diverses compagnies. Cet organisme a la faculté de souscrire du capital-actions aux industries manufacturières désireuses de s'installer au Nouveau-Brunswick. Le troisième organisme, le Conseil de recherche et de productivité (CRP), fournit pour sa part à l'industrie du Nouveau-Brunswick des services de soutien technique. Il effectue des recherches pour des clients canadiens et étrangers et résout leurs problèmes, sur une base de recouvrement des frais. Un service de génie industriel et de l'information technique gratuite sont mis à la disposition des entreprises